

Grand Orb gère une permanence urbanisme

ML 2015

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM) n'instruit plus les permis de construire.

L'instruction des dossiers se fait désormais par le service urbanisme de la communauté de communes Grand Orb.

Une permanence aura lieu le **jeudi 3 décembre**, de 10h à 12h, à la mairie d'Hérépian.

Pour vous inscrire, vous devrez remplir le formulaire disponible sur le site de la mairie ou auprès du secrétariat et le retourner avant le 1^{er} décembre 2015.

Cette permanence ne concerne pas le dossier du PLU.